

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

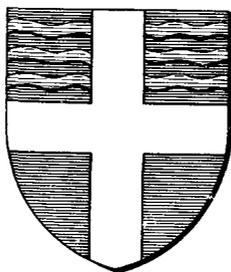
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1934

présenté au Conseil municipal le 9 avril 1935

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



ROBERT STEFFEN, Imprimeur
RUE VERSONNEX, 15-17 - GENEVE
1935

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours de 14 heures à 19 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2327.

Téléphone : N° 85.025.

ETAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 85.128, ou au poste de gendarmerie, N° 85.021.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Emile MARTIN, domicilié à Villars.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, la route de Ferney, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de Saint-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis-Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mont-Fleuri et la frontière vaudoise en Braille, ainsi que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre; dès 8 h. du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

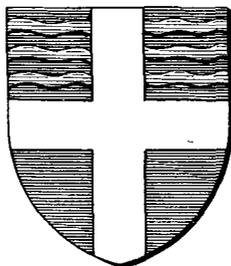
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1934

présenté au Conseil municipal le 9 avril 1935

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



Robert STEFFEN, Imprimeur
RUE VERSONNEX, 15-17 - GENÈVE
1 9 3 5

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 30-31 mai 1931

MM. DUTOIT, Hermann,	Radical	Entré en 1914 et	1922 (F)
ROESS, Albert,	»	»	1922 (T)
BACHER, Rodolphe,	»	»	1931 (T)
SCHAERER, Ernest,	»	»	1931 (F)
GENOUD, Alfred,	»	»	1931 (T)
GUET, Louis,	»	»	1932 (F)
WURST, Armand,	Socialiste	»	1922 (F)
WURST, Louis,	»	»	1927 (T)
WIDMER, Emile,	»	»	1922 (F)
BONER, Albert,	»	»	1931 (T)
FATIO, Alfred,	»	»	1931 (T)
CARTIER, Auguste,	Chrétien-social	»	1931 (T)
DIETRICH, Joseph,	»	»	1931 (F)
PICCOY, Eugène,	»	»	1927 (F)
FERRIER, Jean,	Démocrate	»	1922 (F)

* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des travaux; la lettre (F), MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des finances.

Lors de l'élection des 13 et 14 juin 1931, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

*Adjoint*s : MM. MUNDINGER, Charles et BERGER, Francis.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Service du Feu, Cimetière, Bienfaisance.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie.

M. BERGER : Police et suppléance de l'Etat Civil.

M. DUTOIT : Conseiller : Suppléance de l'Etat Civil.

Recensement cantonal de 1934

Ménages : 614		Personnes :	
Genevois	245	Genevois	739
Confédérés	288	Confédérés	1137
Etrangers	81	Etrangers	415
	<hr/> 614		<hr/> 2291

Augmentation de la population en 1934 : 60 habitants.

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1934

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Au moment de déposer notre mandat, nous avons l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif et financier de l'exercice 1934, ainsi que le rapport général sur la législature 1931-1935, prévu par la loi.

Nous faisons ressortir, l'an dernier, les difficultés d'équilibrer un budget dans la période anormale où nous avons le périlleux honneur d'administrer notre commune. Le résultat que nous vous communiquons aujourd'hui, pour n'être pas complètement inattendu, nous surprend cependant agréablement. Les dépassements de crédits, que nous avons votés d'urgence, sont compensés heureusement par une plus-value sur les recettes.

Constatons d'emblée que Versoix est, au point de vue fiscal, une commune privilégiée. Elle appartient au groupe des communes genevoises peu chargées. Malgré l'augmentation du taux à 25 centimes, elle fait des envieux. La loi financière présentée par le Conseil d'Etat prévoyait l'unification du taux des impôts communaux. Le 18 novembre, le peuple de Genève a rejeté avec raison cette proposition. Il n'est pas équitable en effet, ni d'augmenter les impôts communaux au delà des besoins de l'administration, ni de faire payer aux contribuables d'une commune, des sommes destinées à des travaux effectués dans d'autres communes. Malgré le verdict significatif, l'Association des Maires du Canton a cru devoir reprendre le projet sous une autre forme. Elle a soutenu, d'accord avec le Département des Finances, une proposition de verser au profit des communes obérées (c'est-à-dire, dont les centimes additionnels dépassent ceux de la Ville de Genève) une contribution inversement proportionnelle au taux des centimes de chaque commune. La Mairie de Versoix s'y est refusée énergiquement et vous l'avez appuyée quand cette proposition est venue au Conseil municipal.

Quand le moment sera venu d'exécuter de grands travaux, il sera temps d'augmenter nos charges. Nous avons depuis de longues années fait face à nos dépenses avec nos propres ressources ; nous avons amorti nos dettes. Nous laisserons aux générations futures le soin de payer nos travaux, quand il s'agira de constructions importantes, dont ils pourront aussi bénéficier. Nous estimons cependant que ces charges devront être réparties sur un petit nombre d'années, pour permettre une bonne administration. L'amortissement en quarante années de l'emprunt de 1887

a pesé trop longtemps sur le budget et a conduit à une politique de compression financière et d'économies trop serrée

Nous ne sommes pas opposés à de grands travaux et nous les avons envisagés. La construction d'une école enfantine a donné lieu à de nombreuses études. Nous n'avons voulu effectuer en fin de législature une dépense aussi importante.

Nous n'avons cependant pas attendu davantage la réfection de la salle de gymnastique; aussi le projet admis par les divers départements est-il entré dans la voie de la réalisation.

L'examen du compte communal appelle les observations suivantes :

Il était prévu au budget :

aux recettes	Fr. 75.750,—
aux dépenses	» 75.744,55
Au cours de l'année, vous avez admis les crédits supplémentaires pour une somme de	» 11.000,—
En réalité les recettes se sont élevées à	» 84.621,10
les dépenses	» 83.307,90
laissant un boni d'exercice de	» 1.313,20

Le poste des centimes additionnels fournit une somme de Fr. 43.104,25 sur Fr. 44.000 prévus. Les 3 centimes d'augmentation sur l'an dernier n'ont pas compensé le fléchissement de la matière imposable. La valeur du centime est en 1934 de Fr. 1.724,20 net.

En revanche, le produit de la taxe professionnelle fixe réalise une plus-value de Fr. 795,15

Sur les postes suivants il a été enregistré des augmentations :

produit des locations	Fr. 2.843,—
recettes éventuelles	» 1.308,15
fontaines du canal	» 282,50
subventions sur travaux de chômage	» 728,—

On constate un fléchissement de Fr. 700,— sur le revenu de la Caisse hypothécaire (327 parts à Fr. 13,— au lieu de Fr. 15,—)

Nous avons suivi le budget sauf en ce qui concerne l'Art. des routes et celui des constructions par la votation de travaux supplémentaires au cours de l'exercice.

Routes

Nous écrivions dans notre rapport de l'an dernier que les C. F. F. avaient cédé à la commune le terrain dénommé esplanade de la gare, d'une superficie de 1370 m². Nous avons, au cours de l'été, remis en état la chaussée et, d'accord avec la direction du 1^{er} arrondissement, rectifié le profil de la route devant le buffet. Les C. F. F. ont payé leur part de ces travaux proportionnellement à la surface qui les intéresse. La terrasse du buffet, soumise à redevance, a été transformée aux frais

du propriétaire et la location consentie par les C.F.F. a été renouvelée à bien plaisir à l'hoirie Estier.

La route de la Bâtie a été refaite sur deux tronçons, du contour Sery au pont de la Bâtie et du pont de Richelien au canal. M. Jean Estier nous a cédé une parcelle pour rectifier le contour devant le café Rœss.

Le chemin de l'Etrat a été réparé de la route de Sauverny à la ferme de la Bécassière. Dans le tronçon qui sépare la ferme de la frontière vaudoise, nous avons fait apporter des remblais et combler le fossé en prévision de l'élargissement en un endroit dangereux.

Sur le compte de l'exercice 1935 les travaux des routes ont été mis en soumission et adjugés. Au moment où paraîtra ce rapport les routes suivantes auront été réparées:

- 1° le chemin de Pont-Céard, de la station C. F. F. à la route suisse.
- 2° le chemin Ami-Argand, du pont C. F. F. à la route suisse
- 3° un tronçon de la route de Montfleury.
- 4° l'avenue du Lac.
- 5° un tronçon de l'avenue Louis-Yung.

Le prix d'adjudication des travaux est en forte diminution sur les prix de l'an dernier. Nous pouvons donc avec la somme prévue au budget réparer une plus grande surface.

Nous avons fait l'étude de la prolongation du chemin du Lac et son raccordement avec le chemin de Pont-Céard. Nous sommes entrés en pourparlers avec les propriétaires qui nous cèdent le terrain gratuitement. Le service du Plan d'extension nous a fait parvenir son assentiment en ce qui concerne le tracé. La future administration en opérant cette amélioration donnera de l'occupation aux chômeurs et comblera un vœu de la population unanime de l'avenue Louis-Yung.

Le Conseil a admis également le plan d'élargissement du chemin de Villars dans la boucle du canal. Ce quartier qui voit s'édifier un grand nombre de maisons, n'est desservi que par un chemin étroit sans possibilité de croisement. Là aussi des terrains devront être cédés et la route refaite.

Eau du Canal

Les canalisations communales sont, ainsi que nous le disions déjà dans d'autres rapports, obstrués à tel point que l'eau ne peut y circuler que sous un faible débit. Ensuite des réclamations des concessionnaires, nous avons procédé au remplacement d'une partie de la colonne de la route de Richelien par des tuyaux d'acier de 100 m/m, sur une longueur de 300 mètres environ. Le volume d'eau est ainsi assuré pour longtemps. La dépense s'est élevée à Fr. 4.000,— pour lesquels vous avez voté un crédit supplémentaire.

Police

La réorganisation des corps de police a apporté ce printemps un grand changement dans notre administration communale. Les gardes-ruraux sont supprimés; le service de Mairie est confié à tour de rôle aux trois gendarmes du poste de Versoix. Mais pour une infinité de services qu'ils nous rendaient les gardes-ruraux ne peuvent être remplacés. Encore un effet déplorable de la centralisation. Nous exprimons au garde Wolf qui rentre dans le corps de gendarmerie à Genève, nos remerciements pour son activité à Versoix et nous saluons le retour comme gendarme de l'ancien garde Baudit qui s'était fait apprécier par son zèle et par sa complaisance.

Ecole enfantine

Le projet admis par le Conseil municipal n'a pas eu l'agrément du Département des Travaux publics; il paraissait cependant la solution la plus logique et la moins coûteuse, puisqu'en même temps que quatre nouvelles classes, on construisait en sous-sol une salle de gymnastique fort bien conçue et qu'on agrandissait le préau.

Nous avons alors demandé aux départements intéressés de bien vouloir choisir eux-mêmes l'implantation. Vous avez eu connaissance de quatre nouveaux projets, aucun ne donne complète satisfaction, celui du Département des Travaux publics moins encore que les autres. Aux difficultés d'ordre technique s'ajoute encore l'incapacité momentanée de l'Etat de subventionner les constructions communales. Convenait-il dans ces circonstances de pousser quand même un projet et d'engager l'administration dans des frais considérables au moment même où nous déposons notre mandat? Nous n'avons pas cru devoir le faire. Le problème est d'ailleurs moins brûlant, car le Département, sur ces entrefaites a décidé de supprimer une classe ensuite de la permutation de Mlle Margot à l'école de Genthod. Mme Fish s'est installée avec 25 élèves dans la grande salle, la classe incriminée ne servant plus que de salle de jeux.

Le nouveau conseil pourra reprendre la question dès son entrée en fonctions.

Salle de gymnastique

La salle de gymnastique est utilisée chaque jour par toutes les classes primaires selon un horaire établi. Les deux sociétés de Gymnastique, puis la société de Foot-Ball l'occupent le soir pour leur entraînement. D'autre part la salle sert de local de votation et peut servir à l'occasion comme salle de bal ou d'autres manifestations.

Bien que réparée en 1910, elle n'a jamais été un local confortable. Elle manque des services indispensables à une école moderne: vestiaires

et douches. La toiture est percée de gouttières en raison du manque de pente. Le chauffage est insuffisant et l'accès par le préau est défectueux pour les élèves, obligés de sortir au froid ou à la pluie pour regagner leur classe.

Nous vous avons proposé une réfection complète du bâtiment comportant le remplacement de la toiture par une dalle de béton, la construction de vestiaires, de douches, de toilettes, de locaux pour engins, la suppression de la galerie actuelle et l'accès par le vestibule de l'école. Le Grand Conseil nous a autorisés à contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne. Les travaux vont être adjugés et réalisés pendant les vacances. Les plans ont été agréés par les Départements de l'Instruction publique et des Travaux publics, ainsi que par l'inspecteur de gymnastique. Seule la participation de l'Etat nous a été refusée.

Salle de réunion

Ces dernières années nous avons doté la salle d'un jeu de décors modernes, de tentures et projecteurs, d'un escalier reliant le public à la scène. Il était indispensable de faire la toilette de la salle elle-même.

C'est chose faite et l'on a pu admirer lors des dernières promotions notre salle de réunion toute rajeunie.

La salle est utilisée de plus en plus. A côté des soirées traditionnelles de nos sociétés, on assiste à des conférences cinématographiques, à des manifestations politiques ou religieuses. Nous avons cette année accordé la salle à un cours de rythmique aux enfants des écoles, sous les auspices de l'Institut Jaques-Dalcroze.

Garage à bicyclettes

Pour faciliter aux personnes qui travaillent à Genève le garage de leur bicyclette à proximité de la gare, nous vous avons proposé la construction d'un abri en face de la poste. Si cet édicule peut paraître inesthétique, il faut constater cependant qu'il rend des services incontestables à beaucoup d'abonnés qui abandonnaient jusque là leur vélo dans tous les recoins, exposés aux intempéries.

Cimetière

Le nombre des inhumations n'a pas été très grand cette année, nous avons cependant accordé des concessions pour Fr. 1.200,—

Nous avons fait procéder à l'enlèvement des érables de l'allée centrale, dont la présence offrait de nombreux inconvénients (racines, ombre, feuilles mortes), et nous les avons remplacés par une superbe allée de thuyas. Ces beaux cônifères ont été enlevés dans la partie du cimetière

soumise à un nouveau tour de rotation. Ils avaient été placés par les soins de la commune sur les tombes abandonnées. Des requêtes nous sont déjà parvenues pour demander l'enlèvement des autres érables. Le nouveau Conseil pourra procéder l'an prochain à une nouvelle étape et planter de nouveaux thuyas.

Chômage

L'année 1934 n'a pas été propice aux chômeurs de la commune La Mairie n'a pas eu les crédits pour effectuer de grands travaux. Cependant nous avons autant que possible utilisé les sans-travail pour la réfection de nos routes ainsi que pour la fouille de la canalisation de la route de St-Loup. Nous avons reçu à titre de subventions de l'Etat et de la Confédération une somme de Fr. 1 500,—.

D'autre part, la commune a participé pour le 20 % aux allocations cantonales de chômage et pour le 50 % aux allocations dites d'hiver. Cette contribution s'est élevée à la somme totale de Fr. 900,— environ.

Terrain de la Californie

Les terrains communaux de la route de Sauvigny ont été loués par la précédente administration pour la durée de 12 ans, à charge par le locataire d'effectuer à ses frais le drainage. La convention échoit le 31 août de cette année. Nous avons proposé aux agriculteurs de la commune une soumission et une mise publiques. Le terrain d'une surface d'environ 15 hectares a été divisé en 6 parcelles, de manière à permettre à plusieurs soumissionnaires d'obtenir un lot. Nous espérons que ces biens communaux ainsi répartis seront mis en valeur.

Statistique des écoles

Ecole enfantine :		
Classe de Mme Fish	36 élèves	36 élèves
Ecole primaire :		
6me, classe de M. Droz	20 élèves	
5me, » M. Dentand	26 »	
4me, » Mme Mundingier	36 »	
3me, » Mme Bacher	23 »	
2me, » Mlle Chavaz	27 »	
1ère, » Mme Debourgogne	20 »	152 élèves
Ecole secondaire :		
Classe de M. Ramseyer	41 élèves	<u>41 élèves</u>
		229 élèves

Naturalisations

Tamone, Auguste-Fernand, 1907, marié, un enfant, Vaudois	Fr. 50.—
Joly, Charles-Célestin, 1896, marié, un enfant, Français	» 500.—
Vachoux, François-Joseph, 1884, marié, un enfant, Français	» 800.—
Primatesta, Charles-Albert, 1902, marié, sans enfant, Italien	» 500.—

Etat Civil

Pendant l'année 1934, il a été inscrit 9 naissances
27 mariages
16 décès

Le registre des familles s'est accru d'environ 40 feuillets ce qui en porte le nombre à 575.

Dette Communale

Caisse d'Epargne, Emprunt 1911 à 4 %	Fr. 13 884,10
Ville de Genève, Dette Electricité	» 20.030,05
Total de la dette	<u>Fr. 33.914,15</u>

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde au 31 décembre 1933	Fr. 640,40	
Boni de l'exercice 1933	» 4.379,80	
Intérêts à 4 %	» 14,30	
Construction de l'égout du Biolay		Fr 5.000,—
Solde au 31 décembre 1934		» 34,50
	<u>Fr. 5.034,50</u>	<u>Fr. 5.034,50</u>

Allocations en 1934

Union Instrumentale	Fr. 400,—
Société fédérale de Gymnastique	» 200,—
S. A. des Bains du Lac	» 200,—
Compagnie des Pompiers	» 250,—
Société de Sauvetage	» 100,—
Foot-Ball-Club	» 100,—
Sage-femme	» 250,—
Total	<u>Fr. 1500,—</u>

Rapport des Vérificateurs des comptes

La Commission des Finances s'est réunie le 8 avril 1935 à la Mairie pour examiner les comptes de l'année 1934. Elle a vérifié les écritures et les a trouvées conformes. Elle reconnaît la parfaite tenue des comptes par le secrétaire de la Mairie, Monsieur N. Genequand. Elle propose au Conseil d'accepter les comptes et d'en donner décharge avec remerciements à l'Administration.

Le rapporteur : Jean-P. FERRIER.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1934 présenté par M. le Maire,

Vu le rapport de la Commission de vérification des comptes,
A l'unanimité,

Arrête :

1° Les comptes de 1934 arrêtés à	Fr. 84.621,10	aux recettes
	» 83.307,90	aux dépenses
soit excédent des recettes	<u>Fr. 1.313,20</u>	

sont approuvés.

2° Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion. Il lui exprime toute sa gratitude ainsi qu'à ses adjoints pour la conscience, le talent, et le dévouement qu'ils ont mis au service de la commune.

Versoix, le 9 avril 1935.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
9. $\frac{1}{3}$ de la finance de naturalisation à verser au Fonds communal de bienfaisance	Fr. 450,—
10. Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	» 997,70
11. 50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 211,—
13. Produit de la taxe fixe	» 9.795,15
14. Centimes additionnels	» 43.104,25
15. Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 4.251,—
16. Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	» 4.843,—
20. Amendes perçues par la Mairie	» 384,85
21. <i>Produit des Concessions au cimetière</i>	» 1.200,—
22. Recettes éventuelles	» 2.808,15
23. Produit de l'Etat-Civil	» 415,25
26. Produit des fontaines du canal	» 3.282,50
27. Vente du bois	» 492,50
28. Produit des inhumations	» 838,—
29. Boni du Gaz	» 4.270,25
30. Produit des écolages	» 700,—
31. Subventions pour travaux de chômage	» 1.428,—
32. Assurance scolaire	» 35,—
33. Subvention des C.F.F. pour cession place de la gare	» 5.000,—
34. Recouvrements sur travaux d'office	» 114,50
Total des recettes	<u>Fr. 84.621,10</u>

Total des Recettes	Fr. 84.621,10
Total des Dépenses	» <u>83.307,90</u>
Excédent des recettes	Fr. 1.313,20

de la Commune de Versoix pour 1934

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2. Contribution foncière des biens communaux	Fr. 76,45
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	126,40
4. Frais de bureau et petite caisse	» 468,50
5. Traitement des employés de la Mairie	» 3.600,—
6. Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
7. Frais de reliure des publications officielles	» 19,80
9. Indemnité à l'inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105,—
10. Frais de régie du cimetière	» 1 194,05
11. Entretien des fontaines, puits et pompes	» 1.194,40
12. Secours contre l'incendie	» 1.985,45
13. Réparation et entretien des chemins communaux	» 36.748,60
14. Fermage de la voirie	» 2.600,—
15. Fourniture d'eau	» 1.222,80
16. Eclairage des routes et chemins	» 1.951,40
17. Entretien des bâtiments communaux	» 9.143,60
18. Chauffage des bâtiments communaux	» 2.559,30
19. Eclairage des bâtiments communaux	» 502,35
20. Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	» 302,90
21. Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 1.820,—
22. Part de la Commune pour l'école secondaire	» 746,35
24. Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25. Fête des écoles	» 1.023,15
29. Abonnement au téléphone	» 251,70
30. Amortissement de la dette communale	» 2.313,20
33. Dépenses imprévues	» 635,05
34. Part de la Commune dans le traitement du garde rural	» 465,—
35. Versement au Fonds communal de bienfaisance du produit des naturalisations	» 450,—
40. Frais pour l'Etat-Civil	» 94,50
41. Assurance scolaire	» 221,30
42. Traitement des employés	» 7.705,—
43. Assurances diverses	» 496,65
44. Ecolage de Chavannes-des-Bois	» 480,—
45. Allocations diverses	» 1.500,—
46. Vélo du garde	» 180,—
47. Colonies de vacances (allocation annuelle)	» 1.000,—
Total des dépenses	Fr. <u>83.307,90</u>

Rapport sur la période administrative 1931 - 1935

Cette législature s'est déroulée sans heurt. Le Conseil municipal, nommé les 30 et 31 mai 1931 arrive au bout de son mandat et n'a subi d'autre modification que le décès de notre regretté collègue, Monsieur Albert Völki, remplacé par Monsieur Louis Guet.

Le Conseil a accompli une tâche importante. Il est à signaler que les préoccupations de parti ont été laissées à l'arrière-plan et que toutes les décisions importantes ont été prises à l'unanimité. Nous nous en réjouissons une fois de plus.

Rappelons qu'en ces quatre années, nous avons effectué des travaux importants, tant sur les chemins communaux que dans les bâtiments. Le réseau des routes communales est à peu près en état, du moins, en ce qui concerne les routes les plus fréquentées. Par étapes, nous arriverons à donner satisfaction à toutes les réclamations.

Les chemins suivants ont été refaits et goudronnés pendant cette période législative : Chemin des Graviers, Ch. Machard, Ch. Argand, Ch. de Pont-Céard, Route de Richelien, Av. Louis-Yung, Av. Lachenal, Ch. de Villars, Ch. de Malagny, Route de la Bâtie, Route de la Bécassière et l'Esplanade de la Gare.

Ensuite de la cession de l'esplanade de la gare par les C. F. F., nous avons refait cette chaussée et procédé à la correction de son profil

Des bordures de trottoir ont été placées au contour de la propriété Wartmann, ainsi que sur le quai

La dépense totale, concernant les travaux aux routes, s'élève à Fr. 128.750,— Dans cette somme ne figurent pas les salaires des cantonniers.

En dehors du budget ordinaire, la grosse dépense concerne la création de l'égout du Biolay. Cette opération très vaste nous a coûté au total Fr. 83.000,— Les propriétaires ont participé à cette dépense pour un chiffre de Fr. 30 000,— Nous avons couvert la part de la commune, soit environ Fr. 50.000,—, par des bonis d'exercices et par des subventions de chômage.

Le réseau d'éclairage public s'est augmenté de quelques nouvelles lampes et des lampes sur appliques ont été remplacées par des lampes suspendues.

De nouvelles bouches à eau ont été placées à l'Avenue Louis-Yung et au Chemin Louis-Degallier. Une fontaine supprimée à Versoix-Bourg. L'eau du canal, dont nous avons la jouissance jusqu'en 1944, nous

rappelle quelques concessions nouvelles. La canalisation de la route de Richelien a dû être refaite, vu son état de vétusté. Il a été fait face à cette dépense par un crédit supplémentaire d'environ Fr. 4 000,—.

Le total des dépenses effectuées pendant ces 4 années s'élève à Fr. 307.245,—, contre Fr. 333.000,— dans la précédente législature.

Le tableau suivant montre le détail des postes les plus importants du budget :

Routes	Fr. 128.748,80
Salaires	» 51.137,50
Eclairage	» 10 770,70
Chauffage	» 17.338,95
Service du feu	» 7.145,95

Les recettes accusent un total de Fr. 324.042,25.

Les centimes additionnels ont rapporté Fr 164.643,—, soit Fr. 16.000,— de moins et cela malgré l'augmentation du taux des centimes de 18 à 25 ‰

Les autres postes du budget se sont maintenus à leur valeur normale.

Pendant ces 8 années, les exercices n'ont jamais été déficitaires, au contraire, les bonis enregistrés ont permis d'effectuer des travaux importants.

Centimes additionnels.

1931	Fr. 47.356,—	taux 18 ‰	rapport du centime	Fr. 2.631,—
1932	» 36.429,—	» 18 ‰	»	» 2.024,—
1933	» 37.753,—	» 20 ‰	»	» 1.887,—
1934	» 43.104,—	» 25 ‰	»	» 1.724,—

En terminant ce résumé de notre activité, je tiens, Messieurs les Conseillers municipaux, à vous exprimer la reconnaissance de la Mairie pour votre bonne volonté et votre dévouement qui nous ont facilité notre tâche. Nous estimons une fois de plus que l'administration de la Commune deviendrait une corvée pénible, si les luttes politiques devaient se produire dans nos séances. Nous souhaitons à ce Conseil une brillante réélection ; mais quels que soient les hommes qui seront appelés à nous succéder, nous voulons leur faire confiance s'il savent mettre au-dessus des intérêts des personnes et des partis, l'intérêt de tous, la grandeur de notre chère commune de Versoix.

Versoix, le 9 avril 1935.

CH. RAMSEYER, *Maire.*

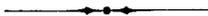


TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	3
Répartition des fonctions	3
Recensement cantonal de 1934	3
Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1934	5
Routes	6
Eau du canal	7
Police	8
Ecole enfantine	8
Salle de gymnastique	8
Salle de réunion	9
Garage à bicyclettes	9
Cimetière	9
Chômage	10
Terrain de la Californie	10
Statistique des écoles	10
Naturalisations	11
Etat Civil	11
Dette communale	11
Compte de dépôt à la Caisse de l'État	11
Allocations en 1934	11
Fonds de courses scolaires	12
Fonds de bienfaisance	12
Conclusion	12
Rapport des Vérificateurs des comptes	13
Compte des recettes et des dépenses pour 1934	14 et 15
Rapport sur la période administrative 1931-1935	16

LOGIS-PENSION

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'éégout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, Messieurs les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la Mairie.

Art. 10. — L'accès du mur et de la passerelle de la jetée est formellement interdit aux enfants.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relative à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou de mariage.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.